

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE VISA POUR REGROUPEMENT FAMILIAL

Le formulaire de demande de visa est fourni gratuitement par l'Ambassade

- 1. Passeport valable au moins 3 mois après l'expiration du visa, avec les photocopies des pages 1 et 2 ;**
- 2. 2 photos d'identité récentes sur fond blanc ;**
- 3. Réservation d'avion aller/retour (billet à exhiber lors du retrait du visa) ;**
- 4. Justificatifs de l'hébergement (réservation d'hôtel ou invitation à norme Schengen) ;**
- 5. Assurance voyage/maladie/rapatriement pour toute la durée du séjour en Italie pour une couverture de 30.000 euros ;**
- 6. Autorisation (nulla osta) délivrée par le Guichet Unique pour l'Immigration (SUI en Italie) ;**
- 7. Garantie en Italie résultant d'une déclaration émise sur la base des articles 46 et 47 du D.P.R. 28/12/2000 n.445 ;**
- 8. Invitation du demandeur du regroupement familial en Italie/ une garantie bancaire en Italie (Fidejussione bancaria) d'un montant de 1.100 Euros par mois ;**
- 9. Frais de Visa : 76.500 Fcfa.**

CAS PARTICULIERS (Mineurs)

- Autorisation parentale de l'autre parent signée en présence des autorités consulaires de l'Ambassade d'Italie dans le pays de résidence ou dans le pays de séjour avec copie de la pièce d'identité en cours de validité. Fournir l'acte de décès en cas de mort de l'autre parent;**
- Acte de naissance de l'enfant ;**
- Attestation de fréquentation scolaire, le cas échéant.**

NOTE IMPORTANTE

- La demande doit être présentée personnellement par l'intéressé ;**
- Toutes les pièces doivent être fournies en copies originales accompagnées de leurs respectives photocopies ;**
- Les demandeurs de visas sont reçus exclusivement les lundis, mardis et mercredis de 09h00 à 13h00 ;**
- Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération ;**
- La demande de visa doit être présentée au moins 14 jours avant la date de départ.**

L'Ambassade d'Italie se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires si elle le juge nécessaire.